

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/04/08-3/07

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220408-lmc100000023605-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 15/04/2022

Réception Préfet : 15/04/2022

Publication RAAD : 15/04/2022

OBJET : Paris 2024 - Team77 : Seine-et-Marne, destination olympique. Attributions de subventions 2022.

Dans le cadre du dispositif Team77 en faveur des équipements sportifs, il est proposé d'attribuer les subventions en faveur de 4 projets retenus précédemment mais qui restaient en attente de précisions complémentaires, pour leur permettre de réaliser les travaux afin d'être opérationnels pour accueillir les délégations olympiques en préparation pour l'échéance de Paris 2024. Ainsi, l'attribution d'un montant d'AP globale de 1 038 214 € vous est proposée en faveur de la mise aux normes internationales du gymnase Condorcet à Meaux, avec remplacement des agrès de gymnastique, l'acquisition de plateaux de compétition et le remplacement des agrès au gymnase Allende, portés par le club de gymnastique de Combs-la-Ville, et la reconstruction des locaux de la Société nautique d'aviron de Lagny-sur-Marne.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/03 en date du 20 décembre 2018, relative à l'approbation du dispositif « Paris 2024 – Team 77 », modifiée par la délibération du Conseil départemental n° 5/07 en date du 19 juin 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/02 en date du 24 septembre 2020, relative à l'attribution des premières subventions du dispositif « Paris 2024 – Team 77 : Seine-et-Marne, destination olympique »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, relative à l'approbation du budget départemental pour l'exercice 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1: d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessous,

- Une subvention de 238 214 € en faveur de la commune de Meaux pour l'extension et la mise aux normes internationales du gymnase Condorcet, avec changement des agrès.

- Une subvention de 150 000 € en faveur du Club Athlétique de Combs-la-Ville gymnastique pour le renouvellement des agrès de gymnastique du gymnase Allende.

- Une subvention de 150 000 € en faveur du Club Athlétique de Combs-la-Ville gymnastique pour l'acquisition de 2 plateaux de gymnastique aux normes internationales, au gymnase Allende.

- Une subvention de 500 000 € en faveur de la commune de Lagny-sur-Marne, pour la reconstruction de la Société Nautique de Lagny (aviron), pour favoriser l'accueil des délégations internationales en préparation.

Article 2 : d'autoriser l'attribution et le versement des subventions mentionnées ci-dessus pour des projets en cours d'exécution ou révolus à la date de la présente délibération, en application de la dérogation prévue au Règlement Budgétaire et Financier du Département de Seine-et-Marne.

Article 3 : d'approuver le projet de convention cadre présenté en annexe de la présente délibération, à conclure entre le Département et les bénéficiaires mentionnés à l'article 1.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces mêmes conventions, au nom du Département.

Article 5 : de modifier l'attributaire de la subvention en faveur de l'extension des locaux du Torcy Canoë-Kayak présentée lors de la CP du 24 septembre 2020, au profit de la commune de Torcy, pour un projet identique, à hauteur de 162 841 €.

Article 6 : que ces subventions seront prélevées sur les crédits ouverts au budget départemental 2022 sur l'action « équipements sportifs », opération « Team 77 – Destination olympique », du domaine « Activités sportives ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH qui a donné pouvoir à M. Christian ROBACHE  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne